



SOMMAIRE :

En matière d'organisation, **les dispositions du cahier des charges général s'appliquent en priorité**, les articles édictés ci après, disposent de la spécificité de la discipline.

La date arrêtée pour l'organisation de ce championnat se situe entre le dernier week end de septembre et le premier week end de novembre, en alternance entre l'association canine du Bas Rhin et du Haut Rhin.

ORGANISATION AVANT LE CONCOURS

1. Généralités :

Le club organisateur devra, outre les dispositions du cahier des charges général:

- Etre en règle le jour du concours avec les dispositions réglementaires.
- Disposer d'un terrain **clôturé et homologué** permettant le bon déroulement des épreuves d'obéissance.
- Vérifier que le matériel nécessaire au bon déroulement des épreuves (haie, cônes, haltères de différentes tailles, objet pour l'odorat, matériel pour traçage du terrain etc...) soit en bon état et en nombre suffisant.
- Le terrain sera tracé à la fin des entraînements conformément aux indications du jury.

Le président de la Commission d'utilisation concernée sera chargé de la vérification de ces dispositions.

2. Organisation administrative :

- **Secrétariat :** Le secrétariat devra être assuré sur le terrain par une personne en mesure de noter les appréciations et notes du jury. Parallèlement un secrétariat fixe équipé d'un poste informatique est mis en place, à charge de recueillir les pointages, de les incorporer dans le logiciel adéquat et de préparer les classements et carnets de travail.
- **Commissaires :** Il peut être désigné un commissaire général du concours, chargé d'assurer la coordination. Les commissaires aux concurrents et aux agrès devront être désignés conformément aux dispositions édictées par le groupe de travail national et devront donc disposer de leur homologation.

3. ADMISSION

DISPOSITIONS S'APPLIQUANT A TOUS LES CONCURRENTS :

- Le Coupe d'Alsace se déroulera en concours **niveau 3** complet, ouvert à toutes les races de chiens autorisées par le règlement de la CUN-CBG et selon les dispositions du règlement international de la FCI.
- Chaque chien participant doit **OBLIGATOIREMENT** avoir obtenu une mention dans un concours de niveau 3, avant la date d'échéance d'inscription au concours.
- Les concurrents de la CBR et CHR seront prioritaire, mais les compétiteurs hors région pourront participer dans la mesure des places disponibles et priorisés par la date d'envoi de l'engagement.

COUPE D'ALSACE :

- Sera déclaré vainqueur de la Coupe d'Alsace, le meilleur pointage du jour en classe 3. Un concurrent affilié à un club hors CBR ou CHR peut gagner cette coupe.

CHAMPIONNAT D'ALSACE :

- Peuvent prétendre au titre de Champion d'Alsace, les seuls conducteurs répondant aux critères suivants :
 - Membre d'un club affilié à la CBR ou la CHR.
 - Membre à jour de cotisation de la CBR ou de la CHR (Tout conducteur non inscrit à l'une des deux canines territoriales ne pourra pas prétendre au titre de Champion d'Alsace).

- La feuille d'engagement réalisée par le club devra, outre les demandes habituelles (identités conducteurs / chiens, étiquettes licence de l'année en cours, ...), comporter une rubrique **documents obligatoires à fournir** dont la photocopie du carnet de travail (attestant des concours nécessaires) et une copie de la carte de membre de la CBR ou la CHR de l'année en cours.
- Les conducteurs d'autres canines territoriales ou d'autres pays peuvent également participer mais ne pourront prétendre au titre de champion d'Alsace.
- **Attribution du titre de CHAMPION D'ALSACE :**

Sera déclaré Champion d'Alsace, le concurrent obtenant la meilleure moyenne dans le calcul suivant :

1 – Additionner :

- Le pointage de la coupe d'Alsace (**coefficient 3**)
- Les pointages des 3 meilleurs concours en classe 3 (sous deux juges différents), étant entendu que la période de prise en considération se situe entre la date de la coupe d'Alsace précédente et la date du concours du jour (**coefficient 3**).

2 – Diviser ce total par 6

3 – La moyenne du champion d'Alsace ne peut être inférieure à 80% des points.

GRANDS PRIX niveau 1 et 2

Pour participer au Grand prix niveau 1 et 2, les conditions de participation sont les suivantes :

- Conjointes aux niveaux 1 et 2 :
 - Chaque conducteur doit **OBLIGATOIREMENT** être membre de la CBR ou de la CHR (ne pas confondre avec le fait que chaque conducteur devra de toute façon être affilié à un club de la CBR OU CHR).
 - Tout conducteur non inscrit à la CBR ou CHR ne pourra pas prétendre être sélectionné pour le Grand Prix National.
 - Un nombre maximum de 10 concurrents pourra être inscrit par niveau.
 - Il ne sera pas obligatoire pour le concurrent d'avoir déjà réalisé un concours dans l'échelon, néanmoins cela est fortement conseillé.
 - L'ordre de priorité d'inscription est le suivant
 - Membre de la CBR ou de la CHR.
 - Concurrents ayant déjà effectué un concours classé dans l'échelon. Date d'arrivée de l'inscription (cachet de la poste faisant foi).

- Concurrents n'ayant pas encore réalisé de concours dans l'échelon (selon date d'arrivée de l'inscription).
- Concurrents hors région (selon date d'arrivée de l'inscription).
-
- Grand Prix niveau 1
 - Avoir fait au moins **1 brevet avec mention.**
- Grand prix niveau 2
 - Avoir fait au moins un concours **niveau 1 avec mention.**
- Brevet
 - Dans la mesure où le nombre de concurrents, tous niveaux confondus, le permet, il est possible d'admettre des concurrents en certificat, sans que l'intégration de ceux-ci ne perturbe la compétition globale.

4. Déroulement

- Les concurrents doivent être informés suffisamment tôt de la prise en compte de leur engagement et de la date et de l'horaire du tirage au sort.
- Distribuer les dossards, lesquels sont à porter obligatoirement par les concurrents.
- Pour permettre aux concurrents de connaître avec précision l'heure de passage aux différentes épreuves, un tableau horaire doit être établi.
- En fonction du nombre de concurrents, le championnat d'Alsace peut être organisé sur deux jours. Néanmoins l'idéal étant d'organiser les Grands prix 1 et 2 le Samedi, et le championnat d'Alsace niveau 3 le Dimanche.

5. Jury

- Le jury sera composé d'un voire deux juges (en fonction du nombre de participants). En cas d'indisponibilité de juges de la Territoriale, il peut être fait appel à un jury hors CBR ou CHR.
- La Canine Territoriale organisatrice du championnat avalisera la désignation des juges du concours sur proposition du club organisateur.
- Les décisions du jury sont sans appel.

6. Résultats et récompenses

- Pour récompenser le gagnant, la CBR et la CHR mettent en compétition un challenge appelé :

« CHAMPIONNAT D'ALSACE OBEISSANCE »

- Le vainqueur du championnat d'Alsace aura la garde du challenge pendant une année. Il devra le restituer, en excellent état, au siège de la Canine Territoriale à laquelle il appartient, un mois avant la prochaine Coupe d'Alsace.
- Une coupe souvenir attribuée à titre définitif sera attribuée au vainqueur.
- Une plaquette gravée de l'année du championnat, du nom du conducteur, du nom du chien et du club d'appartenance sera à apposer par le vainqueur (dimensions 60 X 20 mm).
- Le club organisateur se chargera de publier par tous moyens, les résultats officiels validés.

7. Litiges

- Tout différent concernant le Championnat d'Alsace et la Coupe sera réglé en dernier ressort par les deux présidents de Commission d'Utilisation.

Règlement mis à jour le 16 mai 2014

Règlement mis à jour le 13 mai 2016 suite à dissolution de la FCA.

CUT du BAS RHIN

CUT du HAUT RHIN

Daniel FILZ

Le Président de la CBR

Le Président de la CHR

Charles HORNECKER

Marc MEYER